



Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO

☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr

Site internet : www.plelo.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 022-212201826-20261002-CCAS_10_26_003-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS
DE LA COMMUNE DE PLELO**

Séance du 02 octobre 2026

Date de la convocation : 25 septembre 2026

Date d'affichage : 8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à seize heures trente, le Centre Communal d'Action Social s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie AUFFRAY, adjointe au maire.

Présents :

Sophie AUFFRAY, Erwan CAMUS, Colette BOQUEHO, Georges THOMAS, Marie-Pierre LE MOUEL, Annyvonne RAOUL, Toussaint CORBEL, Pierre HAMON, Laurie LEARD, Anne Yvonne CORBEL, Gwendoline GUEGAN

Absents et excusés :

Laëtitia CORNILY, Yveline LE BORGNE, Jérémy MEURO

Absente : Stéphanie MORVAN

DÉLIBÉRATION 02-10-26-003

Objet de la délibération : Bons « coiffure » pour les personnes âgées en EHPAD

Madame Sophie AUFFRAY demande à l'assemblée de fixer le prix des bons « coiffure » pour les personnes âgées de plus de 80 ans, vivant en EHPAD et qui n'ont pas pu participer aux repas du 11 novembre.

Il est proposé de leur accorder un bon « coiffure » à 35 € qui sera payé directement au coiffeur/coiffeuse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes l'assemblée détermine le bon « coiffure » à 35 € pour les personnes âgées admises à en bénéficier.

Pour extrait et copie conformes,

La présidente par intérim,

Sophie AUFFRAY